

# Profil de la zone de baignade du Lac - Saint-Pée-sur-Nivelle Bainatzeko eremuaren profila - Aintzira - Senpere

Surveillée du 30 juin au 2 septembre, de 11h à 18h30

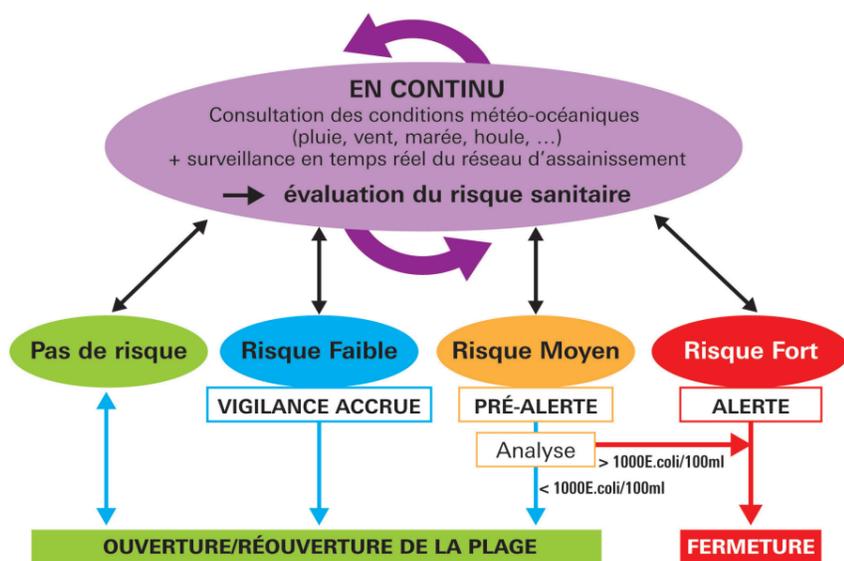
Profil élaboré en avril 2011 – Modifié en mai 2018

Lorsque la baignade est ouverte, nous vous assurons une eau de bonne qualité.  
La fermeture préventive de la baignade répond aux exigences européennes, et, vous informe d'un risque potentiel.

## Historique de la qualité des eaux de baignade

Pas de fermeture préventive au cours de la saison 2017.

Aucune fermeture administrative au cours des quatre dernières années suite au contrôle de l'Agence Régionale de Santé.



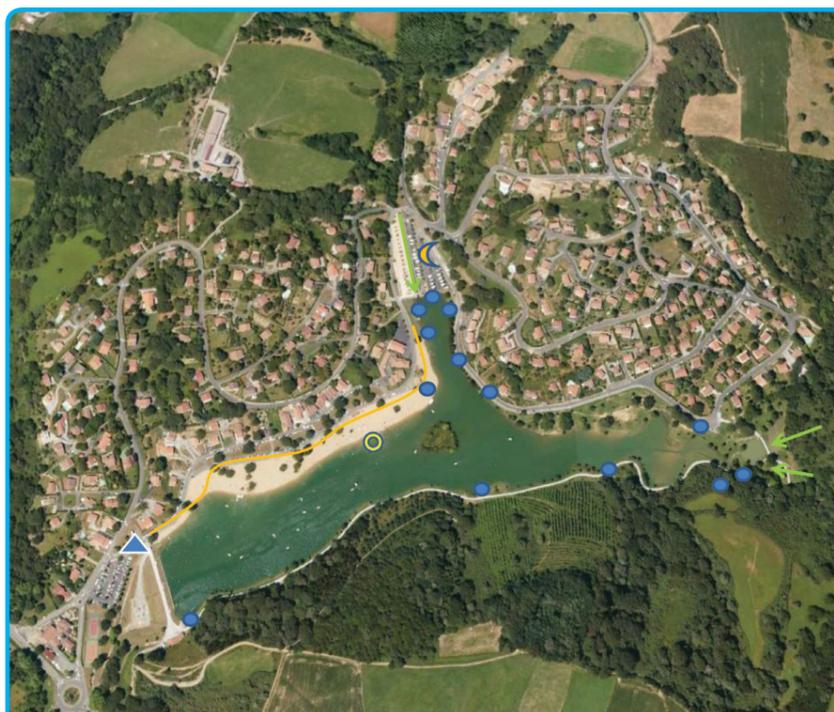
Les bactéries recherchées sont présentes dans la flore digestive des mammifères ; elles ne sont pas dangereuses par elles-mêmes mais témoignent d'un risque sanitaire potentiel (principaux risques : gastro-entérites et troubles ORL).

Une concentration mesurée en bactéries fécales supérieure au seuil préconisé par l'ANSES\* (Escherichia coli  $> 1000 \text{ UFC } / 100 \text{ ml}$ ) entraîne une fermeture préventive de la baignade.

\*ANSES : Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

## Inventaire des sources de dégradation

Des pluies importantes ( $> 10 \text{ mm}$ ), des vents de Nord-Ouest à Nord et d'Est-Nord-Est peuvent dégrader momentanément la qualité des eaux de cette baignade.



Légende des sources de pollution pouvant impacter la baignade du lac :

- Point de prélèvement ARS
- Canalisation unitaire (impact moyen)
- Exutoires (impact faible)
- Aire de camping-car (impact moyen)
- Bassin de stockage non impactant pour la zone de baignade (trop plein aval)
- Rejets d'eau douce (fleuves, cours d'eau)

## Plan d'actions :

- Le changement de la canalisation localisée sous la plage a été réalisé durant l'intersaison 2012-2013.
- Réalisation de contrôles de conformité du raccordement des eaux usées et pluviales des particuliers.
- Investigations le long des ruisseaux et de leur bassin versant respectif de manière à limiter les apports de pollution diffuse.
- Diagnostic et prévention des rejets liés à la zone de camping-car.
- Contrôle visuel quotidien du plan d'eau de manière à prévenir la prolifération des cyanobactéries et du phytoplancton.

## Qui fait quoi ?

- La responsabilité de la baignade incombe au Maire.
- L'Agglo développe des outils de gestion et conseille le Maire.
- L'Agence Régionale de Santé (ARS) contrôle la bonne gestion de la qualité des eaux de baignade opérée par les collectivités locales en réalisant des analyses tout au long de la saison. Il en résulte le classement de la zone de baignade. Ces dernières analyses sont disponibles sur : <http://baignades.sante.gouv.fr>

